

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS**
représentée par son président, Monsieur Jean GACHASSIN
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 775 671 381 00033

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 990 152 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 399 396 €, le solde restant s'élève à 590 756 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 990 152 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **3 513 900€.**

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 37 808 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TENNIS

Pour le ministre de la ville,
de la jeunesse et des sports
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports
p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Chef de service

Claudie SAGNAC

- 1 JUL. 2016

23/06/2016
VISE LE 23/06/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.012.66611

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et Indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	1085380	1052117	1100000	1100000	1100000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	Nombre et taux de licences féminines	1085380	1052117	1100000	1100000	1100000
	Nombre et taux de licences en ZUS	312765 (28,82%)	306116 (29,1%)	325000 (29,55%)	325000 (29,55%)	325000 (29,55%)
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	187984 (17,32%)	179036 (17,02%)	194000 (17,64%)	194000 (17,64%)	194000 (17,64%)
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	1119	1119	1200	1230	1260
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	1119	1119	1200	1230	1260
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Solidité financière	58,18	75,78	79,0 %	80,0 %	81,0 %
	Rang sportif de la France	4	0	4	3	3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Taux de suivi médical complet - SHN	66,37%	61,4%	80%	85%	85%
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	70,59%	70,26%	80%	85%	85%
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	130	149	350		
	Lettres de missions signées dans CTS-Web	47 (98,68%)	48 (94,12%)	90%		
Nombre et taux de lettres de missions signées						

Objectifs partagés	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
DEVELOPPER LA PRATIQUE FEMININE A TRAVERS DE NOUVEAUX FORMATS DE JEU ET UNE NOUVELLE ECOLE DE TENNIS	59%	50%	58 %	50%	59%	60%		
GENERALISER L'USAGE DE L'OUTIL CTS-WEB	83%	90%	95%	90%	95%	100%		
DEVELOPPER LA PRATIQUE POUR LES FEMMES	83146	85000	82.241	85000	84000	83000		
AIDER AU DEVELOPPEMENT DE FÊTE LE MIUR (ASSOCIATION YANNICK NOAH SOUS CONVENTION)	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€	160.000€		

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

GENERALISER ET ELARGIR L'ACTION EDUCATIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	Nombre de clubs ayant une action dans le domaine éducatif, social et solidaire	1670	1.649	1.800	1.850	1.900
LUTTER CONTRE LES DERIVES	Moyens financiers engagés pour lutter contre les dérives des paris en ligne.	258673	157.951	200.000	200.000	200.000
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	Nombre de joueurs et de joueuses dans les 100 meilleurs mondiaux	14	13	15	15	15
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	Nombre de garçons <19 ans classés à l'ATP Nb de filles < 18 ans classées à la WTA	39	34	35	35	35
PROMOUVOIR DES CADRES FEMINIENS POUR FACILITER LES PARCOURS ET LES RESULTATS FEMINIENS	Nombre total de cadres féminins dans les équipes techniques de ligue	17	17	18	19	20
DEVELOPPER LA PRATIQUE DES PERSONNES AGEES	Nombre de licenciés 65 +	48354	50.540	47500	48000	48500
SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE	Taux de suivi complet	69	68,5%	80%	85%	85%
MAITRISE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS	Ratio du nombre de diplômes délivrés / emplois pourvus	268/268	267/271	250 /250	250 /250	250 /250
AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ENCADREMENT	Nombre de jours de formation proposés par la DTN (EN, CTR, EFL, CSD, C en D coordonnateurs, Coordinateurs de la préparation physique)	795	1.095	500	500	500
PLAN DE FORMATION CONTINUE	Nombre d'enseignants (BE, DE, DES) ayant participé aux différentes formations de la DTN	3147	3724	2700	3000	3000
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Moyens financiers pour diverses interventions et/ou échanges avec des fédérations étrangères.	1810000	2.638.538€	1.100.000€	1.100.000€	1.100.000€
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS EN FAUTEUIL	Montant des aides versées dans le cadre de conventions	55000€	72.000€	81.000€	81.000€	81.000€
ETRE CENTRE DE RESSOURCES ET DE RECHERCHES	Moyens engagés pour améliorer l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive.	89388	1.392.898€	150.000	150.000	150.000

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
GENERALISER L'USAGE DE L'OUTIL CTS-WEB	60 290 €	6 000 €	5 000 €	55 290 €
Action 1	60 290 €	6 000 €	5 000 €	55 290 €
Structuration fédérale	60 290 €	6 000 €	5 000 €	55 290 €
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	8 229 382 €	650 000 €	650 000 €	7 579 382 €
Action 2	8 229 382 €	650 000 €	650 000 €	7 579 382 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	4 129 847 €	30 000 €	30 000 €	4 099 847 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	2 799 713 €	450 000 €	450 000 €	2 349 713 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	1 299 822 €	170 000 €	170 000 €	1 129 822 €
PROMOUVOIR DES CADRES FEMINIENS POUR FACILITER LES PARCOURS ET LES RESULTATS FEMINIENS	157 713 €	0 €	0 €	157 713 €
Action 1	157 713 €	0 €	0 €	157 713 €
Structuration fédérale	157 713 €	0 €	0 €	157 713 €
SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE	267 140 €	70 000 €	64 652 €	202 488 €
Action 3	267 140 €	70 000 €	64 652 €	202 488 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	267 140 €	70 000 €	64 652 €	202 488 €
AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ENCADREMENT	775 864 €	40 000 €	40 000 €	735 864 €
Action 2	775 864 €	40 000 €	40 000 €	735 864 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	406 000 €	0 €	0 €	406 000 €
Action 4	406 000 €	0 €	0 €	406 000 €
Formations fédérales	369 864 €	40 000 €	40 000 €	329 864 €
PLAN DE FORMATION CONTINUE	369 864 €	40 000 €	40 000 €	329 864 €
Action 4	156 279 €	20 000 €	20 000 €	136 279 €
Formations fédérales	156 279 €	20 000 €	20 000 €	136 279 €
LUTTER CONTRE LES DERIVES	701 493 €	50 000 €	50 000 €	651 493 €
Action 1	701 493 €	50 000 €	50 000 €	651 493 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	271 300 €	50 000 €	50 000 €	221 300 €
Action 3	271 300 €	50 000 €	50 000 €	221 300 €
Prévention dopage	430 193 €	0 €	0 €	430 193 €
430 193 €	430 193 €	0 €	0 €	430 193 €
DEVELOPPER LA PRATIQUE FEMININE A TRAVERS DE NOUVEAUX FORMATS DE JEU ET UNE NOUVELLE ECOLE DE TENNIS	131 202 €	55 000 €	46 000 €	85 202 €
Action 1	131 202 €	55 000 €	46 000 €	85 202 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	131 202 €	55 000 €	46 000 €	85 202 €
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	3 464 000 €	0 €	0 €	3 464 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers


Action 1									
Programmes d'échanges internationaux	3 464 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 464 000 €
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS EN FAUTEUIL	3 464 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 464 000 €
Action 2									
Soutien aux sportifs (hors AP)	88 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	88 000 €
	88 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	88 000 €
AIDER AU DEVELOPPEMENT DE FÊTE LE MUR (ASSOCIATION YANNICK NOAH SOUS CONVENTION)	201 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	201 000 €
Action 1									
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	201 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	201 000 €
DEVELOPPER LA PRATIQUE POUR LES FEMMES	160 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	125 000 €
Action 1									
Promotion des pratiques sportives pour tous	160 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €	125 000 €
GENERALISER ET ELARGIR L'ACTION EDUCATIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	110 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	95 000 €
Action 1									
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	110 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	95 000 €
ETRE CENTRE DE RESSOURCES ET DE RECHERCHES	176 511 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	156 511 €
Action 2									
Soutien aux sportifs (hors AP)	176 511 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	156 511 €
MAITRISE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS	176 511 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	156 511 €
Action 4									
Professionnalisation de l'activité	111 024 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	95 024 €
DEVELOPPER LA PRATIQUE DES PERSONNES AGEES	111 024 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	95 024 €
Action 3									
Promotion des APS comme facteur de santé	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €
Action 3									
Accompagnement sanitaire préventif	245 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	216 500 €
TOTAL	15 059 898 €	1 016 000 €	1 016 000 €	1 016 000 €	1 016 000 €	1 016 000 €	1 016 000 €	990 152 €	14 069 746 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

€

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

990 152 €

	Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Cadre réservé au destinataire du relevé	
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS	
Domiciliation PARIS-ETOILE ENTREPRISES (00892)	
RIB : 30004 00801 00021350003 31 IBAN : FR76 3000 4008 0100 0213 5000 331 BIC : BNPAFRPPPKL	